

1. *Débitrice:* **Travelclick Europe Sàrl**, anciennement domiciliée route de Pré-Bois 20, 1215 **Genève 15**

2. *Remarques:* actuellement sans domicile ni d'organe responsable connu

Notification

Commandement de payer no 02 244 370 S Poursuite en réalisation d'un gage mobilier

A la requête de Communauté des Copropriétaires ICC, p.a. Privera SA, route de Pré-Bois 20, 1215 Genève 15, créancière.

Représenté par Privera SA, route de Pré-Bois 20, 1215 Genève 15 mandataire.

Requiert paiement de: CHF 21'568.- plus intérêt au 5% dès le 1.2.2002.

Titre et date de la créance, cause de l'obligation:

Loyer bureau du 1.1.02 au 30.6.02 CHF 21'198.- et loyer parking du 1.3.02 au 31.3.02 CHF 370.-, bail à loyer du 30.11.99 pour la location d'un bureau de 98 m2 au 1er étage et de deux places de parking situés dans l'immeuble ICC, route de Pré-Bois 20 à Genève.

Désignation du gage: garantie bancaire no 240.303074.MFK du 1.12.99 de CHF 9'065.- auprès de l'UBS SA à Genève.

Vous êtes sommé de payer dans le délai de soixante jours à compter de la présente insertion la somme ci-dessus et les frais de la poursuite à ce jour à CHF 90.-, ainsi que les frais de l'Office des poursuites en CHF 80.-, non compris le coût de la présente publication. Si vous entendez contester tout ou partie de la dette, le droit de la créancière d'exercer des poursuites ou le droit de gage, vous devez former opposition auprès de l'Office soussigné verbalement ou par écrit dans les trente jours dès la présente insertion. Si vous ne contestez qu'une partie de la dette, vous devez indiquer exactement le montant contesté ou le montant non contesté, faute de quoi la dette entière est réputée contestée. Si vous n'obtempérez pas à cette sommation de payer et si vous ne formez pas opposition, la créancière pourra requérir l'encaissement du dépôt de garantie, objet du gage.

Office des poursuites Rive-Droite
1211 Genève 24

(00599578)